

2. Conditions Générales

2.1 FORMATION DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location est formé par la réception des présentes par le bailleur, ainsi que par l'encaissement de l'acompte versé par le locataire.

2.2 CONDITIONS D'USAGE ET DE JOUISSANCE DES LIEUX

Le bailleur propose dans ces deux établissements de Bourbonne-les-Bains, Studios Meublés Damona et Meublés Les Anémones, des logements essentiellement à vocation des curistes et à vocation familiale. Nos logements sont non-fumeur. Le logement peut être occupé à partir de 16h00, le jour de l'arrivée et doit être libéré avant 10h00 le jour du départ.

Seules les personnes dont l'identité est mentionnée sur le contrat de location pourront séjourner dans le logement.

Le locataire s'engage à faire des lieux un usage conforme à leur destination.

Le bailleur se réserve le droit de refuser toute location qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le contourner.

La réservation d'un logement est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne peut en aucun cas, ni sous-louer, ni céder sa réservation, sans le consentement préalable écrit du bailleur.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le locataire s'engage à jouir paisiblement des lieux et à les entretenir, notamment, il s'abstiendra de jeter dans les lavabos, douches, bidets, éviers, des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.

Le bailleur se réserve le droit de changer le numéro du logement et d'en attribuer un autre dont les caractéristiques seront identiques, ou de valeur supérieure.

2.3 ANIMAUX

Les animaux sont admis mais restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, ils doivent être tenus en laisse. Le carnet de vaccination pour les chiens et chats doit être tenu à jour.

Les chiens de 1ère et 2ème catégories ne sont pas admis.

2.4 ASSURANCE

Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques locatifs, couvrant notamment les vols, détériorations, dégâts des eaux, etc...il pourra à cet effet souscrire une assurance spécifique s'il ne bénéficie pas, dans son contrat d'assurance de sa

résidence principale, d'une "garantie villégiature". Un justificatif d'assurance peut être demandé par le bailleur. La responsabilité du bailleur ne saurait être engagée pour l'une quelconque des causes précitées.

2.5 ETAT DES LIEUX

Un état des lieux et un inventaire seront établis pour l'entrée du locataire et feront l'objet d'un pointage à son départ (inventaire disponible sur demande). A cet effet, il sera remis au locataire une fiche d'inventaire à vérifier sous 24H. Toute réclamation adressée postérieurement à ce délai ne sera pas prise en considération.

Si l'état des lieux sortant ne peut être fait au moment du départ du locataire, le dépôt de garantie sera restitué sous délai de 5 jours ouvrés, sous réserve des dispositions de l'article 2.6.

2.6 DEPÔT DE GARANTIE

Le jour de son arrivée, le locataire devra verser au bailleur un dépôt de garantie d'un montant de 150 € sous forme de chèque, afin de répondre des dégâts qui pourraient être causés au logement et aux objets le garnissant.

Si lors de l'état des lieux sortant, la location est restituée sans dégradation ni matériel manquant, le dépôt de garantie est rendu au locataire. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie est conservé à due concurrence des dégradations constatées; si ces dernières sont d'un montant supérieur au dépôt de garantie, le locataire s'engage à régler la différence.

Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant le départ du locataire, celui-ci sera redevable d'une somme forfaitaire de 60 €.

2.7 TARIFS ET TAXES DE SEJOUR

Les prix convenus aux Conditions Particulières sont exprimés en Euros, TVA incluse (taux actuel 10%) et pour une durée minimum de 7 Jours pour 2 pers. Toute variation de TVA serait appliquée sur les prix indiqués à la hausse ou à la baisse. La taxe de séjour est due en sus.

2.8 CONDITIONS DE REGLEMENT

La conclusion définitive du contrat est subordonnée à la perception d'un acompte correspondant à 25% du prix de la location.

Le solde doit être réglé 30 jours avant l'arrivée par chèque ou virement bancaire.

Les chèques vacances sont acceptés sous réserve qu'ils portent le nom de l'une des personnes désignées dans le contrat de location.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le bailleur se réserve le droit de prononcer la caducité du contrat et de conserver l'acompte.

2.9 ANNULATION - MODIFICATION

Le contrat de location ne peut être annulé ou modifié. Si l'annulation intervient 30 jours ou moins avant la date d'arrivée, la totalité du prix mentionné aux conditions particulières est due.

Si l'annulation intervient entre 60 et 31 jours avant la date d'arrivée, la moitié du prix mentionné aux conditions particulières est due.

Si l'annulation intervient au-delà de 60 jours avant la date d'arrivée, un quart du prix mentionné aux conditions particulières est due.

En cas d'annulation / résiliation par le bailleur, toute somme versée sera restituée, sauf si la cause d'annulation / résiliation résulte d'un cas de force majeure. En aucun cas, le bailleur ne sera redevable de dommages et intérêts.

2.10 Litige

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux de Besançon. Pour être recevable, toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours suivant la fin du séjour.

2.11 COORDONNEES BANCAIRES

IBAN Gaetan Charmoille :
FR76 3008 7331 4000 0206 1790 160
BIC : CMCIFRPP